BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 969

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

341 633 725 RCS Arras.
VERTDIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5836128 EUR.
Adresse : 1, rue Marcel Leblanc, 62223 Saint-Laurent-Blangy.
Précédent propriétaire : 380 772 160 RCS Arras. **LES JARDINS DE ROUVROY.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte SSP en date du 7 mai 2026, la société VERTDIS, SAS au capital de 5.836.128 euros, dont le siège social est sis 1 rue Marcel Leblanc à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223), immatriculée sous le n° 341 633 725 au RCS d'ARRAS, d'une part, et la société LES JARDINS DE ROUVROY, SAS au capital de 718.784 euros, dont le siège social est sis 1 rue Marcel Leblanc à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223), immatriculée sous le n° 380 772 160 au RCS d'ARRAS, d'autre part, ont établi un projet de fusion par absorption de la société LES JARDINS DE ROUVROY par la société VERTDIS, à qui la société LES JARDINS DE ROUVROY apporterait la totalité de son actif, évalué à 1.668.902,89 euros, à charge pour la société VERTDIS d'acquitter la totalité de son passif, évalué à 1.765.361,72 euros, soit un apport net négatif de 96.458,83 euros. La société VERTDIS détenant la totalité des actions de la société LES JARDINS DE ROUVROY, il n'en résulte aucune augmentation de capital et aucun échange de titres. L'opération ne dégage pas de prime de fusion. L'opération dégage un mali de fusion de 1.583.455,49 euros. Toutes les opérations effectuées par la société LES JARDINS DE ROUVROY depuis le 1er juillet 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société VERTDIS. Ledit projet sera réalisé et deviendra définitif à l'issue du délai légal d'opposition des créanciers défini à l'article R 236-11 du code de commerce, et par la constatation par décision des associés de la société VERTDIS de la réalisation de la fusion ainsi que la dissolution sans liquidation de la société LES JARDINS DE ROUVROY. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ARRAS le 12 mai 2026, tant pour la société absorbante que pour la société absorbée. Pour avis.